



LIGUE BOULISTE REGIONALE OCCITANIE Pole Pyrénées

REGLEMENT DES CONCOURS DEDIES DE LA LIGUE M3 - Saison 2024 2025

Toulouse le 26 septembre 2024

Ci-dessous les points de règlement de l'organisation de la LIGUE M3 pour la saison 2024/2025.

1. Le championnat se déroulera en 4 Journées (le Samedi)
2. Journée 1 : 5 octobre 2024 Lieu : Graulhet (81)
Journée 2 : 23 novembre 2024 Lieu : Montauban (82)
Journée 3 : 15 Février 2025 Lieux : CBD31 Victor Garcia et CBT Toulouse
Journée 4 : 19 Avril 2025 : Lieu : Viviez (12)
4 parties par journée : 13 points ou 2 heures
3. Horaire des 4 Parties : 8h-10h 10h30-12h30 14h30-16H30 17h-19h
4. Points de classement : Victoire 4 points, Nul 2 points, Défaite 0 point.
5. Présence de l'équipe obligatoire. Merci de préparer votre fiche de participation à remettre le matin avec Noms et Numéros Licence pour chaque journée.
6. Les équipes devront déposer au **MINIMUM 2 licences de l'équipe déclarée à chaque journée**. 2 jokers maximum par équipe déclarée (Définition du Joker= joueur F3 F4 M3 M4 U18 de la même AS ou ESB). 5 joueurs maximum par équipe. Voir l'extrait du règlement FFSB ci-dessous.



Possibilité de déclarer une équipe en M3 de 3 à 5 joueurs d'une même AS/ESB et avec un minimum d'un licencié classé en 3^{ème} division.
Tous les joueurs déclarés dans l'équipe reçoivent une licence M3/F3.

Les concours dédiés sont gérés par les LBR/PADB/CS et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes :

- ✓ Equipe constituée de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l'équipe déclarée.
- ✓ Possibilité de recourir de 1 à 2 compléments d'équipe « jokers » de l'AS/ESB par concours.

POSSIBILITÉS DE COMPOSITIONS DES QUADRETTES EN CONCOURS DÉDIÉS M3					
Equipe de base (même n° d'équipe)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Complément	Equipe de base	Complément	
5 joueurs	5		4 ou 5		OBLIGATOIREMENT 2 licences de l'équipe de base doivent être déposées 2 licences compléments d'équipe « jokers » au maximum
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
	2	2	2	2	
4 joueurs	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
	2	2	2	2	
3 joueurs	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
	2	2	2	2	

7



Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Q.

Peuvent servir de complément d'équipe les F3 et M3 n'appartenant pas à une équipe déclarée, les 4D et les U18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève ».
Les compléments d'équipes peuvent évoluer dans d'autres équipes de l'AS/ESB au cours de la saison.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS
- Le nom du chef d'équipe.

Chaque équipe déclarée se verra attribuer un code d'identification (N° d'équipe).
Les déclarations d'équipes M3 pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY ».
Il est entendu que les joueurs déclarés dans une équipe ne peuvent plus muter.

A partir du 15 août, la FFSB valide ces équipes constituées et leur numéro d'identification.
Les licences des joueurs peuvent alors être éditées.

Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :
En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée.

7. La fiche de match doit être complétée à la fin de chaque partie et signée par les 2 capitaines.
8. Les 6 premières équipes du classement Final seront qualifiées directement pour le Championnat de France à St Genix Aoste (38). Les 16 autres équipes participeront au Championnat régional M3 (date et lieu à définir) . Participeront également les 8 équipes M3 du Pole Pyrénées avec 1 qualifié par département (Frais d'engagement : 50 € uniquement pour ces équipes) pour ce régional qui qualifiera 1 équipe pour le CdF.



9. L'engagement est de 250 Euros par Equipe. L'inscription est à envoyer au trésorier de la ligue Pole Pyrénées : Mr Gerard MORENO 24 Bis Chemin de Muret 31600 SAUBENS

Tel : 06 48 78 01 86 Mail : gerard.moreno82@gmail.com

Chaque CBD participera à hauteur de 300 € ainsi que chaque club organisateur d'une journée pour un montant de 200 €.

10. Tableau de répartition des gains

Ceux-ci seront réglés par le trésorier à la fin de la compétition. Les équipes qui seront forfaits pour une étape ne seront pas indemnisées.

Classement	Gains
1	950 €
2	900 €
3	850 €
4	800 €
5	750 €
6	700 €
7	500 €
8	500 €
9	500 €
10	400 €
11	400 €
12	400 €
13	350 €
14	350 €
15	350 €
16	350 €
17	300 €
18	300 €
19	300 €
20	300 €
21	300 €
22	300 €
Total	10 850 €

La communication des résultats et des classements seront communiqués par mail à chaque capitaine et seront publiés dans les sites internet de chaque CBD du pole Pyrénées.

Sportivement

Mohamed Boumediene & Michel Vergnes